



ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 887-24

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, de ce qui suit :

QUE le conseil municipal de Saint-Lambert-de-Lauzon a adopté, le 4 mars 2024, le règlement numéro 887-24 décrétant un emprunt de 966 000 \$ et des dépenses en immobilisations;

QUE le présent règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 19 avril 2024;

QUE les intéressés peuvent consulter ledit règlement au bureau de la municipalité, sis au 1200, rue du Pont, Saint-Lambert-de-Lauzon;

QUE ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Saint-Lambert-de-Lauzon, ce 24^e jour du mois d'avril 2024.

.....
Éric Boisvert, avocat
Directeur général et greffier-trésorier